

LA HALLE

Chaussures et Vêtements



INDEX EGALITE
HOMMES FEMMES

2022

LE PERIMETRE RETENU : L'ENTREPRISE

- PEGASE
- SIREN : 883 628 877
- CODE NAF: 4771Z
- CONTACT: Florent GUILLAUME
- PERIODE DE REFERENCE: Année civile

INFOS UTILES:

- 1880,30 salariés (effectif permettant d'apprécier le seuil de 250 salariés)
- 1918 salariés pris en compte sur la période de référence
- Date de publication: 01/03/2022
- Adresse de publication:

HISTORIQUE

RESULTATS SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES

2021

Indicateurs	1	2	3	4	5
Points	39	20	0	15	10

RESULTAT

84 / 100

2020

Indicateurs	1	2	3	4	5
Points	-	-	-	-	-

RESULTAT

-

2019

Indicateurs	1	2	3	4	5
Points	-	-	-	-	-

RESULTAT

-

RESULTATS INDICATEUR 1

ECART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES (hors promotion)

	TRANCHE AGE			
	- de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et +
CSP				
OUVRIERS	-	-	-	-
EMPLOYES	-0,3%	-2,1%	-1,1%	-2,6%
AGENT DE MAITRISE	-	-4,7%	2%	4,2%
CADRES	8,1%	13,3%	4,7%	10,6%

Résultat (%) en valeur absolue	0,89%
Points	39
Ecart en faveur des hommes	

Les tranches d'âge (fixées légalement) et les CSP sont appréciées au dernier jour de la période de référence ou à la date de sortie des effectifs sur la période de référence.

Seuls les groupes comprenant au moins 3 hommes et 3 femmes sont pris en compte.

La rémunération moyenne des femmes et des hommes est calculée pour chaque groupe sur la base du salaire équivalent temps plein.

L'écart de rémunération est calculé en pourcentage pour chaque groupe, en soustrayant la rémunération moyenne des femmes à la rémunération moyenne des hommes et en rapportant ce résultat à la rémunération moyenne des hommes.

Le seuil de pertinence des écarts (fixé légalement) est de 5%.

RESULTATS INDICATEUR 2

ECART DE TAUX D'AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES (hors promotion)

		FEMMES	HOMMES	ECART
CSP	OUVRIERS	-	-	-
	EMPLOYES	2,9%	1,3%	-1,6%
	AGENTS DE MAITRISE	0,8%	0%	-0,8%
	CADRES	15,7%	20,2%	4,5%

Résultat (%) en valeur absolue	0,17%
Points	20
Ecart favorable aux femmes	

Seuls les groupes comprenant au moins 10 femmes et 10 hommes sont pris en compte.
 Les taux d'augmentations sont calculés comme la proportion de salariés augmentés sur la période.
 L'écart est calculé en points de pourcentage en soustrayant le taux d'augmentations des femmes au taux d'augmentations des hommes.
 Les écarts sont ensuite multipliés par le ratio de l'effectif du groupe à l'effectif total des groupes pris en compte pour obtenir l'écart global de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes.

RESULTATS INDICATEUR 3

ECART DE TAUX DE PROMOTIONS

	FEMMES	HOMMES	ECART	
CSP	OUVRIERS	-	-	
	EMPLOYES	18,6%	32,5%	13,9%
	AGENTS DE MAITRISE	5%	15,4%	10,4%
	CADRES	3,9%	3%	-0,8%

Résultat (%)

en valeur absolue

10,32%

Points

0

Ecart en faveur des hommes

Seuls les groupes comprenant au moins 10 femmes et 10 hommes sont pris en compte.

Les taux de promotions sont calculés comme la proportion de salariés ayant bénéficié d'une promotion sur la période.

L'écart est calculé en points de pourcentage en soustrayant le taux de promotions des femmes au taux de promotions des hommes.

Les écarts sont ensuite multipliés par le ratio de l'effectif du groupe à l'effectif total des groupes pris en compte pour obtenir l'écart global de taux de promotions entre les femmes et les hommes.

RESULTATS INDICATEUR 4

POURCENTAGE DE FEMMES AYANT BENEFICIE D'UNE AUGMENTATION A LEUR RETOUR DE CONGE MATERNITE

Résultat (%)	100%
Points	15

Pourcentage de femmes revenues de congé maternité pendant l'année de référence et ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour, si des augmentations sont intervenues durant la durée de leur congé.

RESULTATS INDICATEUR 5

NOMBRE DE SALARIES DU SEXE SOUS REPRESENTE PARMIS LES 10 PLUS HAUTES REMUNERATIONS

Résultat	5 femmes 5 hommes
Points	10

L'indicateur est le plus petit des deux nombres suivants : le nombre de femmes et le nombre d'hommes parmi les salariés ayant perçu les 10 plus hautes rémunérations

RESULTAT GLOBAL

LE TOTAL DES POINTS OBTENUS

Total des points	84
Points max pouvant être obtenus	100
Résultat sur 100	84

Le résultat est donc calculable

LES EVENTUELLES MESURES DE CORRECTION

- Les mesures mises en œuvre

- Les mesures envisagées